

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

49/2023

Objet : Taxe d'habitation majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

SEANCE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 15 septembre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 08 septembre 2023 par courrier électronique

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Corinne LE BRUN FREDDI, Charles-Denis LEVY-SOUSSAN, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés : Jacques LAURELUT *pouvoir à Charles-Denis LEVY-SOUSSAN*

Absents : Amandine HEBREARD, Bruno MAURIZOT

Serge NARDIN été désigné comme secrétaire de séance

Vu l'avis de la commission finances du 15 septembre 2023,

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Après l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de :

- **Ne pas majorer** la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés ;
- **Ajourner** cette proposition de majoration l'année prochaine

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Secrétaire de Séance,
Serge NARDIN



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI.

